



## AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que la Ministre des Affaires municipales a adopté à la place de la Ville de Sutton le :

- **Règlement remplaçant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Ledit règlement a pour objet d'imposer une taxe pour financer des centres d'urgence 9-1-1.

Prenez en outre avis que ce règlement est entrée en vigueur le 16 décembre 2023 et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-remplacant-le-reglement-decretant-limposition-dune-taxe-aux-fins-du-financement-des-centres-durgence-9-1-1>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **21<sup>ième</sup> jour** du mois de **décembre** de l'an **2023**.

*Jonathan Fortin, LL.B., OMA*  
*Directeur général adjoint*  
*Greffier et directeur des affaires juridiques*